



Conseil économique
et social

Distr.
GENERALE

E/CONF.79/4/Add. 1
28 août 1987

ORIGINAL : FRANCAIS

CINQUIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LA NORMALISATION DES NOMS
GEOGRAPHIQUES

Montréal, 18-31 Août 1987
Point 15 de l'ordre du jour

Projet de rapport de la Conférence

Chapitre II : Résumé des travaux de la Conférence

Rapport de la Commission I

Rapport de la Commission I

Normalisation nationale (point 5)

En présentant leur rapport d'activités à la Conférence, lors de l'examen du point 4, la plupart des pays ont décrit les progrès accomplis depuis cinq (5) ans, dans le domaine de la normalisation nationale.

Plus particulièrement, le Canada a signalé la publication Principes et Directives pour la Dénomination des Lieux/Principles and Procedures for Geographic Naming, publication préparée à l'occasion de cette conférence.

Les États-Unis ont soumis le document E/CONF.79/L.20, Principles, Policies and Procedures: Domestic Geographic Names publiés par le U.S. Board on Geographic Names.

La Chine a effectué une grande enquête toponymique nationale à partir de laquelle une foule de noms géographiques ont été normalisés.

La normalisation nationale à Cuba s'est aussi traduite par l'établissement de listes de noms normalisés du littoral, de lieux habités et de grandes entités géographiques.

Collecte des noms sur le terrain [point 5 a)]

Le document du Canada E/CONF.79/L.43, indique un certain nombre de guides relatifs à différents éléments de la normalisation plus spécifiquement au point 1.4 relatif à la Méthodologie des inventaires toponymiques, ouvrage traduit aussi en anglais et destiné notamment aux sessions de formation à la toponymie. Le manuscrit de la version espagnole a été soumis aux pays de langue espagnole.

Dans son document E/CONF.79/L.3, l'Australie mentionne le début des recherches relatives aux noms arborigènes dans les années 60 et l'augmentation des activités sur le sujet qui s'est produit depuis récemment.

Traitement des noms géographiques dans les services compétents [point 5 b)]

La Chine a adopté un ensemble de règles pour le traitement de ses noms géographiques E/CONF.79/L.75, le 23 janvier 1986.

La revue CANOMA publiée par le Canada donne une fois par an la liste des projets de recherches toponymiques en cours et le Canada suggère que tous les pays fassent connaître leurs projets, par une voie identique. Pour le traitement des noms de voies de communication, la province canadienne du Québec présente son Guide Odonymique.

/...

Traitement des noms dans les régions multilingues
[point 5 c)]

La Malaisie indique, sur ses cartes, les noms géographiques en malais. En zone frontalière, les noms sont écrits en malais et en thaï. Les indications marginales des cartes sont en malais et en anglais.

En Finlande, E/CONF.79/L.68, les quarante et une (41) municipalités bilingues emploient les deux langues finnoise et suédoise. Sur les cartes topographiques à grande échelle, les toponymes sont inscrits dans les deux langues; ceux de la majorité ethnique sont portés en tête. Sur les cartes à plus petite échelle, les toponymes sont également inscrits dans les deux langues, mais dans des caractères différents. Il en est de même pour l'inscription des noms sur les panneaux de signalisation routière.

Même si le lapon n'a pas de statut de langue officielle, un effort est fait pour utiliser un grand nombre de noms lapons sur les cartes à usage national.

Le Royaume-Uni a publié un atlas mondial en gallois pour usage scolaire.

Les vingt-sept (27) résolutions adoptées par le colloque sur les noms géographiques autochtones et présentées au Comité permanent canadien des noms géographiques se sont référées, entre autres, à la confection d'un manuel pour la collecte des noms et leur traitement. Le Canada est disposé à travailler sur ce sujet avec les Etats-Unis et le Mexique.

Structure administrative des organismes
nationaux de toponymie [point 5 d)]

Les structures officielles qui ont reçu de leur gouvernement mandat de normaliser les noms géographiques sont évidemment à l'origine du succès de ces travaux et la clef du progrès de la normalisation internationale.

Une évolution sensible peut être remarquée dans ce domaine.

La Chine a exposé la structure de ses comités sur les noms géographiques à divers niveaux administratifs insistant sur les Directives toponymiques nationales qui régissent l'administration de ces noms de lieux.

Le Portugal procède depuis deux ans, à des études préalables. Une des difficultés restant à résoudre est celle de l'administration de tutelle.

/...

Israël, à ce propos, signale que sa Commission relève du Bureau du Premier Ministre et jouit d'un statut juridique bien établi.

En France, la création en juillet 1985 d'un Conseil national de l'information géographique (C.N.I.G.) a permis d'instituer, parmi les commissions permanentes du Conseil, une commission nationale de toponymie réunissant tous les partenaires concernés. Un de ses premiers objectifs est l'étude des fichiers de toponymes constitués par le cadastre et par l'IGN.

Au Japon, il n'y a pas d'organisme gouvernemental pour la consignation des décisions toponymiques, mais plusieurs organismes s'en occupent. La normalisation continue à résulter de ces activités.

En Suède, un Comité consultatif sur les noms géographiques fut établi en 1985 comme un organe consultatif du National Land Survey qui est l'autorité de la Suède sur les noms géographiques.

Le Canada se propose de recommander que soit établie la liste de ces organismes nationaux en colligeant l'information, quant à leurs statuts et à leurs structures.

En plus, les Etats-Unis font état de la structure du US Board en Geographic Names qui comprend vingt-quatre (24) membres provenant de neuf (9) agences fédérales nommées pour effectuer le travail de divers comités créés par le US Board.

Principes de toponymie à l'usage des éditeurs de
cartes et autres éditeurs [point 5 e)]

Vingt-cinq (25) pays ont produit des Directives toponymiques: Afrique du Sud, Allemagne, République Fédérale d', Autriche, Canada (2), Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, République Démocratique Allemande, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Suriname, Tchécoslovaquie, Turquie, Union des Républiques Socialistes Soviétiques. Le coordonnateur demande aux pays qui n'en ont pas encore rédigé, de se mettre à la tâche, au plus tôt. Ces Directives sont utiles à la fois à l'usage nationale et international. Les directives devraient faire la distinction entre les termes descriptifs et les noms géographiques. Afin d'éviter les délais de publication, le Secrétariat diffusera les Directives qui lui parviendront dans les mêmes conditions que Cartographie Mondiale, dès que cela sera possible.

/...

Exonymes (point 9)

La Turquie déclare que les noms traditionnels (exonymes) s'expliquent par l'histoire. Ces noms parsèment les territoires de l'ancien Empire Ottoman. La brève liste d'exonymes du document E/CONF.79/L.29 doit être considérée comme une contribution modeste à la géographie historique. Le délégué de la Turquie serait reconnaissant si des délégués lui apportaient les corrections qui s'imposent.

La Grèce s'est interrogé sur la validité des principes adoptés dans la compilation de cette liste et, elle demande si la circulation de telles listes sert les fins de la normalisation internationale, ainsi que la réduction des exonymes.

Le Royaume-Uni estime que la définition de l'exonyme, donnée dans le Glossaire numéro 330 (Rév. 1), n'est pas satisfaisante. Il faudrait faire la distinction entre les exonymes qui sont des noms étrangers et les autres qui sont des noms traditionnels, c'est-à-dire, ceux adoptés dans une autre langue et ayant une prononciation et une écriture différentes.

L'Autriche a déclaré que la définition donnée dans le Glossaire numéro 330 (Rév. 2) des Nations Unies, est exacte et ne devrait pas être modifiée. L'Autriche a déclaré, par la suite, qu'un travail considérable a été fait à partir de la définition mentionnée.

Cuba a expérimenté son avis et explique que Madrid n'est pas un exonyme parce que le toponyme a la même graphie en Espagne et dans son pays. Le délégué de Cuba ajoute que l'on met la forme locale et l'exonyme entre parenthèses, si celui-ci est connu.

Le Maroc a établi une liste où figurent les exonymes et les endonymes. Le délégué dit qu'il faut avoir une position souple dans la réduction des exonymes : il ne s'agit pas de tout changer. Le Maroc n'a pas de complexe à conserver, par exemple, le toponyme Volubilis; par contre, il annonce que le nom de Casablanca serait changé par le nom d'origine : Dâr el Beida.

L'Italie a préparé un document "Gli Esonimi Italiani. Impostazione metodologica e primo contributo a una rassegna sistematica: gli esonimi delle città europee". La classification comprend : a) les exonymes valides; b) les exonymes désuets; c) les exonymes complètement hors d'usage; d) les exonymes utilisés seulement dans les oeuvres littéraires; e) les exonymes employés seulement dans les oeuvres historiques avec référence à des entités géographiques qui avaient d'autres noms dans le passé.

Dans le document E/CONF.79/L.27 présenté par la France, il intervient dans cette question des noms de lieux "adaptés" d'autres facteurs que le génie propre du français : facteurs d'ordre historique, facteurs d'ordre géographique, ou simplement résultats du hasard, au gré des altérations, corruptions et traductions approximatives, favorisées par une transmission essentiellement orale.

/...

La Chine indique que Pékin était une transcription inexacte de Beijing et que cette erreur a été corrigée.

En Finlande, les exonymes suivants ont été réduits, c'est-à-dire, ceux qui:

1. Ne sont pas largement connus;
2. Ne sont pas établis dans l'usage;
3. N'ont pas un aspect culturel ou historique;
4. Dont la forme normalisée officiellement par le pays concerné n'est pas une source de difficultés pour les Finlandais. La création de nouveaux exonymes pour usage national serait mal acceptée en Finlande.

Le Canada rappelle que l'objectif à atteindre est de réduire l'usage des exonymes. De plus, on peut se demander si la publication de listes d'exonymes atteint réellement son but? Peut-être permettent-elles, au contraire, de faire connaître ces noms et de les diffuser. Sur les actions à entreprendre, il faudrait d'abord s'entendre et, le document de l'Autriche (E/CONF.79/L.6) donne de bonnes indications: l'emploi ou le non-emploi d'exonymes en cartographie dépend largement des catégories et des degrés d'usage des exonymes. Pour les noms de villes dans la cartographie nationale, trois (3) possibilités se présentent: a) l'exonyme seul; b) l'exonyme et le nom local entre parenthèses; c) le nom local et l'exonyme entre parenthèses. Le type b) est généralement de plus en plus utilisé. Dans la cartographie internationale, comme le fait observer le délégué de l'Autriche, l'objectif est d'en arriver à exclure tous les exonymes.

Pour la réduction de l'usage des exonymes, des résolutions opérationnelles et très concrètes devraient d'abord viser: 1) les atlas internationaux et 2) les indicateurs aériens.

Recherches et expériences à l'appui de la prononciation des noms [11 d)]

Certaines autorités toponymiques au Canada enregistrent sur magnétophone, la prononciation locale des noms géographiques autochtones. Trois à cinq locuteurs différents sont interrogés pour chaque nom, car la prononciation des noms géographiques peut différer d'un locuteur à l'autre. Les enregistrements sont communiqués à un groupe d'interprètes autochtones qui transcrivent les noms en alphabet romain.

Les Etats-Unis, la France, le Canada et le Maroc tiennent compte de certaines caractéristiques concernant les personnes interrogées dont l'âge, le lieu d'origine, etc..., dans la transcription de la prononciation des noms.

/...

Au Royaume-Uni, le statut des locuteurs est pris en considération comme l'est d'ailleurs l'usage en dehors de la localité même.

Le Maroc explique que les noms sont enregistrés sur les lieux mêmes de l'enquête, mais parmi les locuteurs interrogés, la prononciation des noms varie d'une région à l'autre. Ils sont transcrits en langue arabe, mais pour leur transcription en alphabet romain, le respect de leur prononciation devient plus difficile.

L'Autriche fait observer que la prononciation des noms ne concerne pas, en toute rigueur, la cartographie : les cartes n'indiquent que la forme écrite des toponymes. Mais la prononciation devrait être indiquée dans les nomenclatures au moyen de l'A.P.I. pour le bénéfice des pays avant des systèmes d'écriture non romanisés qui ont besoin de connaître la prononciation des toponymes aux fins de leur système de conversion.

Le délégué des Pays-Bas fait remarquer que ce point [11 d)] de l'ordre du jour doit être étudié dans l'optique de la résolution 7 de la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (Athinaï, 1977 : aides pour la prononciation lors du transfert des noms d'un système d'écriture à un autre) comme l'établissement de tout système de conversion est une tâche de spécialistes qui devraient normalement connaître l'A.P.I., cet alphabet convient à cette fin.

Le Président observe en effet que la prononciation est la clef des systèmes de transcription.
